

Quelle destinée pour les OGM ?

Par Eric MEUNIER, Charlotte KRINKE

Publié le 24/10/2023, modifié le 09/01/2024



Espoirs, promesses, progrès... Voilà des concepts qui entourent le discours de promotion des OGM depuis près de trente ans. Il en est de même aujourd'hui avec les OGM obtenus par ce que la Commission européenne appelle les « *nouvelles techniques génomiques* » (NTG). Depuis une dizaine d'années, les quatre multinationales qui dominent le marché mondial des semences, et les structures représentant leurs intérêts, œuvrent pour convaincre les dirigeants politiques et les législateurs que la réglementation européenne applicable aux OGM serait dépassée et inadaptée aux progrès techniques réalisés dans le domaine des modifications génétiques [1]. Cette réglementation serait un frein au développement industriel de ces « *nouveaux* » OGM, présentés comme incontournables pour relever les défis du réchauffement climatique, de la pollution des sols, des sécheresses... Avec une stratégie sémantique bien choisie [2], les efforts des multinationales ont abouti à des assouplissements réglementaires, voire à des déréglementations des OGM issus des nouvelles techniques de modification génétique, aux États-Unis ou au Canada par exemple [3]. L'Union européenne, avec la proposition de déréglementation des OGM de la Commission européenne, suivra-t-elle la même voie [4] ? Société civile, paysans, transformateurs,

distributeurs, citoyens et même semenciers, nombreux sont pourtant les acteurs qui se sont déclarés opposés à cette proposition [5]. A ce jour, une observation factuelle conduit à un constat sans appel : dans les pays qui ont procédé à une déréglementation, très peu d'OGM issus des nouvelles techniques de modification génétique sont effectivement commercialisés [6]. Une tendance inversement proportionnelle au nombre de demandes administratives de déréglementation comme au nombre de brevets déposés [7]. Après avoir obtenu des cadres réglementaires sur mesure, les multinationales tardent à commercialiser leurs produits déréglementés. La voie réglementaire est libre, mais quelle sera la destinée commerciale des OGM issus des nouvelles techniques ?

[1] [Charlotte KRINKE](#), « [Objectif des multinationales : en finir avec la traçabilité et l'étiquetage des OGM](#) », *Inf'OGM*, 24 octobre 2023.

[2] [Annick Bossu](#), [Eric MEUNIER](#), « [Les mots à la base de la stratégie des multinationales](#) », *Inf'OGM*, 24 octobre 2023.

[3] [Charlotte KRINKE](#), « [Des règles taillées sur mesure ?](#) », *Inf'OGM*, 24 octobre 2023.

[4] [Christophe NOISETTE](#), [Eric MEUNIER](#), « [Les essais en champs, future clef de la déréglementation ?](#) », *Inf'OGM*, 24 octobre 2023.

[5] [Charlotte KRINKE](#), « [Que cache la proposition de nouvelle législation OGM européenne ?](#) », *Inf'OGM*, 24 octobre 2023.

[6] [Eric MEUNIER](#), [Hervé Le Meur](#), « [Une large gamme d'acteurs opposés à la déréglementation des OGM](#) », *Inf'OGM*, 24 octobre 2023.

[7] [Eric MEUNIER](#), « [Aux États-Unis, une décennie de promesses sans commercialisation](#) », *Inf'OGM*, 31 octobre 2023.

[Christophe NOISETTE](#), « [Animaux GM : les techniques changent, les promesses restent](#) », *Inf'OGM*, 24 octobre 2023.

[7] [Charlotte KRINKE](#), [Eric MEUNIER](#), « [Changer la réglementation pour renforcer les brevets ?](#) », *Inf'OGM*, 24 octobre 2023.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/quelle-destinee-pour-les-ogm/